

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.07.03/552

Requalification des ZAE
de Beausoleil Baie-Mahault :

Intégration des travaux de confortement d'un talus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

3^{ème} séance de l'année 2018

Vendredi 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 juillet, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 25 juin 2018.

Présents : 36		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAI	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusé représenté : 1

Vice-Président:

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
Procuration à Mme Alberta ALBERI

Excusés non représentés : 3

Vice-Présidents:

Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Michel RINÇON

Absents : 10

Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
M. Max CELIGNY
M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
Mme Juliana FENGAROL
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur Rosan RAUZDUEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de la dite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire et subséquemment des transferts de charges complémentaires à ceux rendus obligatoires par le code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;
- VU la délibération n°2018.04.02/522 du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 portant vote du budget primitif principal 2018;
- VU les crédits inscrits au budget;

Considérant le rapport du Président;

Le projet de requalification et de redynamisation des zones d'activités de Beausoleil à Baie-Mahault (*qui s'inscrit également dans le programme de requalification des zones d'activités de La Jaille-Destrellan*), mené par CAP Excellence depuis janvier 2017, a pour objectif opérationnel l'amélioration du fonctionnement de ces zones en créant un environnement urbain favorable au développement économique des entreprises implantées.

La première phase d'études préalables a mis en évidence la nécessité de travaux de mise en sécurité reposant sur le confortement d'un talus situé dans le périmètre du projet et en contrebas de la voie d'accès de la zone de Beausoleil 1 : la RN 2002.

Les avis techniques convergent sur l'urgence du démarrage des travaux afférents au confortement de ce talus afin de préserver la sécurité des usagers. Par ailleurs, le statut de la route nationale 2002, ayant vocation à être déclassée pour devenir une voie d'intérêt communautaire, est de nature à justifier une intervention de CAP Excellence dans le cadre du projet de requalification des ZAE de Beausoleil.

Aussi, dans l'attente d'une réponse de la collectivité régionale sur ses possibilités d'accompagnement, il est préconisé que le confortement du talus soit pris en charge par CAP Excellence et, le cas échéant, que le coût des travaux afférents estimés à 500 000€ soient intégrés à l'enveloppe budgétaire du projet de requalification des zones de Beausoleil, qui s'élève à pour rappel à 2 256 343 € TTC.

Le nouveau budget prévisionnel de l'opération s'établira comme suit :

Budget prévisionnel actualisé	
Travaux de requalification	1 756 343€
Confortement du talus	500 000€
Total	2 256 343€

Considérant l'avis favorable de la commission Développement Economique du 21 juin 2018;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances réunie le 11 juillet 2018;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver la prise en charge des travaux de confortement du talus de Beausoleil par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 2- D'autoriser l'imputation du coût de travaux afférents sur le budget de l'opération de requalification des Zones d'Activités Economiques de Beausoleil Baie-Mahault (*chapitre OPE026 – Article 2031 du budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence*).

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

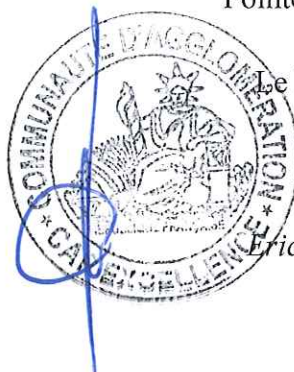
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 JUIL. 2018



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 31 JUIL. 2018